

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 juin 2017

Objet
Tarifs des
accueils
périscolaires
2017/2018 -
Approbation

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU
Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY
Mme DURLIN à M. GALAN
M. MEYRE à CHEVAUCHERIE
M. CARRERA à M. CAVALIERE
M. CALT à Mme VELU

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les accueils périscolaires des six groupes scolaires de la commune ont été confiés à l'association des Francas de Gironde, dans le cadre d'un Service d'Intérêt Economique Général. Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée avec l'association départementale des Francas le 24 décembre 2014.

Monsieur le Maire rappelle que les effectifs moyens de fréquentation des accueils pour l'année sur le 1^{er} trimestre 2017 sont les suivants :

	Matins	Soirs
Maternelles	152	508
Elémentaires	194	513
TOTAL	346	1021

Chaque année une réévaluation des tarifs est effectuée en fonction de l'indice du coût de la vie.

Pour cette année, le taux de variation de l'indice global est de 1,4.

Une augmentation de l'ordre de 1,26 % est donc proposée sur l'ensemble des tarifs.

Il est proposé dans cette nouvelle délibération d'augmenter le nombre de quotients familiaux à l'instar de la Caisse d'Allocations Familiales avec pour objectif de se rapprocher d'une tarification progressive notamment sur les premières tranches.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle grille tarifaire proposée ci-après.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 24 décembre 2014 et notamment son article 7D ;

Vu la proposition de grille tarifaire 2017-2018 annexée à la présente ;

Vu l'avis de la Commission Education réunie en date du 12 juin 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE les tarifs ci-dessous :

Tarifs journaliers	-	année	scolaire	2017/2018
Fréquentation ponctuelle				

	Quotient familial	Tarifs/enfant		
		Matin (1,40h)	Soir (3h)	Journée (4,40h)
Tarif 1	de 0 € à 100.00 €	0,67 €	1,14 €	1,81 €
Tarif 2	de 100.01 € à 200.00 €	0,72 €	1,22 €	1,94 €
Tarif 3	de 200.01 € à 300.00 €	0,76 €	1,29 €	2,05 €
Tarif 4	de 300.01 € à 400.00 €	0,84 €	1,44 €	2,28 €
Tarif 5	de 400.01 € à 500.00 €	0,92 €	1,58 €	2,50 €
Tarif 6	de 500.01 € à 600.00 €	0,99 €	1,70 €	2,69 €

Tarif 7	de 600.01 € à 700.00 €	1,03 €	1,76 €	2,79 €
Tarif 8	de 700,01 € à 800.00 €	1,06 €	1,81 €	2,87 €
Tarif 9	de 800.01 € à 900.00 €	1,09 €	1,86 €	2,95 €
Tarif 10	de 900.01 € à 1000.00 €	1,11 €	1,90 €	3,01 €
Tarif 11	de 1000.01 € à 1100.00 €	1,14 €	1,95 €	3,09 €
Tarif 12	de 1100.01 € à 1200.00 €	1,16 €	1,99 €	3,15 €
Tarif 13	de 1200.01 € à 1300.00 €	1,18 €	2,02 €	3,20 €
Tarif 14	de 1300.01 € à 1400.00 €	1,20 €	2,05 €	3,25 €
Tarif 15	de 1400.01 € à 1500.00 €	1,23 €	2,10 €	3,33 €
Tarif 16	de 1500.01 € à 1750.00 €	1,25 €	2,14 €	3,39 €
Tarif 17	de 1750.01 € à 2000.00 €	1,27 €	2,16 €	3,43 €
Tarif 18	Plus de 2000,01 €	1,29 €	2,18 €	3,47 €

Tarifs mensuels	-	année scolaire	2017/2018
Fréquentation régulière			

	Quotient familial	Tarifs
Tarif 1	de 0 € à 100.00 €	16,56 €
Tarif 2	de 100.01 € à 200.00 €	17,75 €
Tarif 3	de 200.01 € à 300.00 €	18,76 €
Tarif 4	de 300.01 € à 400.00 €	20,86 €
Tarif 5	de 400.01 € à 500.00 €	22,88 €
Tarif 6	de 500.01 € à 600.00 €	24,61 €
Tarif 7	de 600.01 € à 700.00 €	25,53 €
Tarif 8	de 700,01 € à 800.00 €	26,26 €
Tarif 9	de 800.01 € à 900.00 €	26,99 €
Tarif 10	de 900.01 € à 1000.00 €	27,54 €
Tarif 11	de 1000.01 € à 1100.00 €	28,27 €
Tarif 12	de 1100.01 € à 1200.00 €	28,82 €

Tarif 13	de 1200.01 € à 1300.00 €	29,28 €
Tarif 14	de 1300.01 € à 1400.00 €	29,74 €
Tarif 15	de 1400.01 € à 1500.00 €	30,47 €
Tarif 16	de 1500.01 € à 1750.00 €	31,02 €
Tarif 17	de 1750.01 € à 2000.00 €	31,38 €
Tarif 18	Plus de 2000,01 €	31,75 €

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017
Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU